



## Nétiquette et information – Page Facebook de Bois-des-Filion

---

La Ville de Bois-des-Filion est heureuse d'entrer dans l'ère des médias sociaux. Cette page Facebook est un nouvel outil de communication dont l'objectif est très simple : informer les citoyens. C'est donc avant tout un lieu d'échanges et d'informations.

Nous vous encourageons fortement à prendre part aux différentes discussions. Afin de préserver un climat de courtoisie, certaines règles de conduite sont toutefois essentielles :

- Chaque utilisateur est responsable des commentaires qu'il écrit et des renseignements qu'il fournit.
- Utiliser un langage respectueux dans les commentaires et les interventions
- Faire attention à l'usage des majuscules; les employer équivaut à crier
- Ne pas publier de message à répétition ou hors sujet
- Respecter la vie privée des autres en ne publiant pas d'informations confidentielles
- Ne pas publier de renseignements personnels
- Ne pas tenir de propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes ou sexistes
- Aucune attaque personnelle ou atteinte à la vie privée n'est tolérée
- Les grossièretés et les obscénités ne sont pas acceptées
- Aucune sollicitation publicitaire ou promotionnelle n'est permise. Seule la promotion des événements organisés par la Ville ou dont la Ville est partenaire est acceptée
- Aucune promotion ou discréditation d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités de la Ville de Bois-des-Filion n'est autorisée
- Les échanges doivent se dérouler en français. Certains termes techniques et/ou réponses peuvent être inscrits en anglais, à la discrétion de la Ville
- Les usagers ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, le Code criminel, la Loi sur le droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.
- Les conditions d'utilisation de Facebook doivent également être respectées.
- Les administrateurs de la page Facebook de la Ville de Bois-des-Filion se réservent le droit d'exclure une personne qui ne respecterait pas les règles de conduite décrites précédemment, de sa page. Il en va aussi de leur jugement pour masquer ou supprimer une publication diffamatoire.
- Les plaintes ne sont pas traitées sur les médias sociaux. Si vous désirez formuler une plainte, vous pouvez le faire par l'entremise de notre site Internet ou encore appeler directement à la Ville.

La page Facebook de la Ville de Bois-des-Filion est sous la responsabilité du Service de l'édition web et des publications :

- Nous nous réservons le droit de retirer tout commentaire ou publication jugés inappropriés.
- La Ville de Bois-des-Filion se réserve le droit de modifier sa nétiquette sans préavis.
- La Ville de Bois-des-Filion et le personnel affecté à l'édition des messages ne sont pas responsables des contenus des sites externes, provenant des hyperliens et ne sont pas responsables des orientations politiques, idéologiques et religieuses des pages dont ils ont partagé le contenu. Ils ne sont également pas responsables de leur esthétique ni de leur langue écrite.
- La page Facebook est gérée selon les heures de travail des employés assignés à cette tâche, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, sauf les jours fériés. En période estivale, l'horaire du vendredi est de 8 h à 12 h. C'est donc dans cet intervalle de temps que des réponses seront fournies aux internautes.

Merci de votre collaboration et bienvenue parmi nous!